



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2463

Lyon 8e - Cession à titre gratuit de trois parcelles de terrain situées en emplacement réservé de voirie sises 65 bis à 67 bis rue Feuillat au profit de la Métropole de Lyon - EI 08068 - N° inventaire 08068 T 002-04

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2463 - LYON 8E - CESSION A TITRE GRATUIT DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES EN EMPLACEMENT RÉSERVÉ DE VOIRIE SISES 65 BIS A 67 BIS RUE FEUILLAT AU PROFIT DE LA METROPOLE DE LYON - EI 08068 - N° INVENTAIRE 08068 T 002-04 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de trois parcelles situées en pied d'immeuble au droit des 67 bis, 67 et 65 bis de la rue Feuillat à Lyon 8^e, faisant l'objet d'un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) en vue de la réalisation de l'élargissement de la voirie.

Dans le cadre d'une démarche de régularisation foncière entre les deux collectivités, il convient que la Ville de Lyon rétrocède la bande de terrain bitumée à usage de trottoir, d'une superficie de 165 m² composée des parcelles cadastrées AE 78, 79 et 82 et constituant l'emplacement réservé n° 13.

Il vous est ainsi proposé de céder à titre gratuit ces trois parcelles cadastrées AE 78, 79 et 82 à la Métropole de Lyon pour les besoins de la voirie.

Les parties déclarent qu'elles entendent placer la vente sous le régime des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement, des lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Il est précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Les services de France Domaine ayant estimé la valeur des parcelles de terrain concernées à 1 euro dans leur avis daté du 20 mai 2016, il vous est proposé de céder les parcelles à usage de voirie à titre gratuit.

Vu l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis n° 2016-388V01132 de France Domaine du 20 mai 2016 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 8^e arrondissement en date du 21 septembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession à titre gratuit des parcelles de terrain communal cadastrées sous les numéros 78, 79 et 82 de la section AE, d'une superficie de 165 m², au profit de la Métropole de Lyon est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées ainsi que tous documents afférents à cette cession.

3. La sortie du patrimoine de la Ville de Lyon sera réalisée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14 :

N° inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €	Observations
08068T002-04	Parcelles de terrain (AE 78 79 et 82)	165,00	1 697,00	2115	0,00	Cession à titre gratuit

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY